

Montréal, le 2 décembre 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 2A4

**Objet : Demande d'autorisation du budget des investissements 2020  
pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est  
inférieur à 65 millions de dollars  
Dossier de la Régie : R-4097-2019**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) note, à la suite de la correspondance transmise ce jour par la formation dans le cadre du dossier R-4096-2019<sup>1</sup>, qu'un enjeu relatif à la prudence et l'utilité d'un investissement de moins de 65 millions de dollars au poste de l'Aqueduc a été soulevé et sera examiné dans le cadre de l'audience à être tenue dans ce dernier dossier, aux fins de l'exercice, par la Régie, de sa juridiction en vertu de l'article 49 de la Loi.

Dans ce contexte, la Régie demande au Transporteur de commenter, **au plus tard le 5 décembre 2019 à 12 h**, l'opportunité de retirer de l'examen du présent dossier le montant associé à cet investissement du montant de la catégorie « croissance des besoins de la clientèle » tel que demandé pour autorisation au présent dossier, considérant que son examen sera effectué dans le cadre du dossier R-4096-2019.

Aussi, la Régie demande au Transporteur de confirmer le montant associé à cet investissement.

---

<sup>1</sup> Pièce [A-0030](#).

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd